

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 2012

Le 25 juillet 2012, à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué le 5 juillet, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint Loup des Chaumes, sous la présidence de M. William PELLETIER.

Titulaires Présents : Mesdames BARBIER, PERRIN, Messieurs ANGLADE, BEDOILLAT, BROCHARD, CHENON, DELMAS, FAUCHER, GUILLOT, HORZINSKI, MARIE, MATHÉ, PELLETIER, PERCHET, RENAUDAT.

Suppléants Présents: Mesdames CHAUSSE, DOUCET, Monsieur BELLOT.

Pouvoir : Madame CAGLIONI à M. PERCHET, M. JOUANIN à M. BEDOILLAT, M. JULLIEN à M. PELLETIER

Monsieur HORZINSKI est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2012, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

A l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** la création d'un poste de technicien territorial de catégorie B.
- **MODIFIE** le régime indemnitaire en maintenant l'IAT et l'IEMP au prorata du nombre de jours réels de travail dès le premier jour de congés maladie pour les congés maladie fractionnés.
- **APPROUVE** le zonage d'assainissement portant extension de la zone d'assainissement collectif de la commune de Châteauneuf-sur-Cher au chemin rural de Perrières, parcelles de la section ZI n° 170-168-172-185 (en partie) n° 25-24.
- **APPROUVE** le zonage d'assainissement portant le classement de la totalité du territoire communal de Lapan en assainissement individuel.

A 18 voix pour, 2 contre et 1 abstention (vote à bulletin secret):

- **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes telle que proposée par le bureau et consistant au retrait de la gestion du restaurant multiservices de Chavannes et du logement attenant du groupe de compétences obligatoires.

A 14 voix pour et 7 contre (vote à bulletin secret) :

- **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes telle que proposée par le bureau et consistant au retrait du gymnase de Lignières du groupe de compétences optionnelles.

A l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes telle que proposée ci-
Après:
« Mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire, pouvant être signées avec le Département du Cher et/ou la Région Centre ».
- **DEMANDE** auprès de la commune de Venesmes, le versement d'un fond de concours d'investissement pour les travaux d'aménagement sécuritaire place de la Mairie et rue de la Croix Blanche d'un montant de 20 535 €.

A 20 voix pour et 1 abstention,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à valider le programme de l'opération « Construction du réseau d'assainissement des eaux usées avec ouvrage de traitement dans le bourg d'Uzay le Venon » et lancer la consultation suivant une procédure adaptée.

A l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTÉ** le 1^{er} versement de la participation à la REOM 2012 pour un montant de 366 955 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.